

## Ces placements plaisirs qui tournent au cauchemar

LE MONDE ARGENT | 01.06.2015 à 17h42 • Mis à jour le 05.06.2015 à 15h07 | Par Emmanuel Schafroth

**Investir dans le leader de la location et l'entretien de linge, ça ne fait pas rêver ! Et pourtant l'action Elis a bondi de 40 % depuis son introduction en Bourse en mars dernier. A l'inverse, certains placements fort attrayants a priori, dans l'art, le vin ou les diamants, peuvent tourner au vinaigre, quand ce n'est pas de l'escroquerie pure et simple.**

On n'a pas fini d'entendre [parler](#) de [l'affaire Aristophil](#), cette société qui vendait à ses clients des manuscrits originaux de Stendhal ou de Balzac, détenus en indivision. Des manuscrits que les épargnants n'ont jamais vus, tout comme leur argent n'est jamais reparu. « *J'ai investi fin 2009, en pleine crise financière, se souvient Cathy Le Floch, une des 18 000 victimes françaises. Les 8 % de rendement annuel étaient attrayants tout comme l'idée de [participer](#) à la sauvegarde d'un patrimoine.* » L'ami qui lui avait parlé de ce placement lui avait aussi conseillé de s'intéresser à Marble Art Invest, une société qui proposait d'investir dans des tableaux, mais dont les toiles sont restées fantomatiques. Deux escroqueries pour le prix d'une et 100 000 euros partis en fumée. Avec des amis comme ça...

Ces scandales n'empêchent pas ce thème du placement dit « plaisir » de [fleurir](#) sur le Web, comme sur le site Investironline.com, récemment lancé et qui s'autoproclame en toute modestie « le meilleur moyen d'investir ».

« *Dès lors qu'il y a financiarisation d'un actif par nature non financier, il faut se méfier* », résume Jean-Pierre Rondeau, président de La Compagnie des CGPI, association professionnelle de conseillers en gestion de patrimoine. Même la valeur refuge par excellence, l'or, n'est pas à l'abri. L'affaire Auraria est là pour le [rappeler](#). « *Des clients ont acheté pour plusieurs millions d'euros d'or, qui étaient censés [être](#) conservés chez un dépositaire [suisse](#), rappelle maître Féron-Poloni, avocate spécialisée dans ce type d'affaires. Lors de la liquidation de la société en 2013, on n'en a retrouvé que quelques grammes.* »

Avec ce type de produits, on oublie souvent de [vous](#) parler du risque. « *L'offre d'Aristophil était présentée comme un placement particulièrement solide grâce à une méprise savamment entretenue par les commerciaux. Les épargnants pensaient [bénéficier](#) d'un engagement de rachat des manuscrits de la part d'Aristophil, alors qu'au final c'étaient eux qui s'engageaient à [vendre](#) au bout de la période d'investissement* », détaille maître Nicolas Lecoq-Vallon, défenseur de nombreuses victimes de l'affaire.

## Distinguer le vrai du faux

Certes, toutes les offres atypiques ne sont pas nécessairement des arnaques. Franck Noguès, qui vient de [fêter](#) les cinq ans de sa société Patriwine (la société constituée des caves pour les particuliers et conserve le vin), se bat contre les amalgames. « *Nous investissons sur le marché des grands crus bordelais, sur lequel 7 milliards d'euros sont échangés chaque année* », explique-t-il. Une différence notable avec la société Aristophil, dont le marché n'existait quasiment que par elle. Mais cela n'a pas empêché le fonds luxembourgeois Nobles Crus d'avoir bien du mal à vendre son stock de vin lorsque ses clients ont demandé à [revoir](#) leur argent.

Franck Noguès assure, lui, que les premiers investisseurs entrés en 2011 ont récupéré leur argent... sans toutefois [réaliser](#) des gains mirifiques (quelques pour cent en moyenne). Et Patriwine va bientôt [lancer](#) une offre de vente de vin pour [aider](#) ses clients à [matérialiser](#) leur investissement. On touche là au problème de tels placements : leur faible liquidité. Certes, un placement [immobilier](#) est lui aussi peu liquide, mais avec une différence de taille. « *La détention d'une bouteille de vin ne procure aucun rendement* », résume Patrick Ribouton, directeur des produits de diversification de la société de gestion La Française. C'est pourquoi cet acteur historique des groupements fonciers viticoles a décidé de ne pas [proposer](#) à ses clients d'investir en direct dans le vin.

Il faut aussi se [poser](#) la question de la valeur ajoutée de l'intermédiaire... et de sa rémunération. « *Nous mettons régulièrement en garde nos adhérents contre certaines offres atypiques qu'on leur propose. Les frais très élevés doivent alerter* », souligne Jean-Pierre Rondeau. Et celui-ci de [citer](#) une société qui proposait récemment d'investir dans le diamant. Elle prévoyait une durée d'immobilisation des fonds de onze ans et des frais de gestion de 3,5 % par an. Le calcul est simple : 38,5 % de votre mise de départ partent en frais ! Si certains CGPI peuvent être tentés de vous proposer un tel « placement », c'est qu'ils y trouvent leur compte : ils empochent une commission pouvant [aller](#) jusqu'à 12 % de votre investissement. N'oublions pas qu'à l'époque de la ruée vers l'or, ce sont surtout les vendeurs de pioches qui se sont enrichis. Les choses n'ont peut-être pas tant changé.